

Pascaline Abdini, Directrice Générale du Cluster Défense Sécurité, cabinet de conseil et de formation à l'origine du programme Data Shield®

« Notre programme Data Shield® est totalement complémentaire aux actions menées par les RSSI et DSI. Il permet de vérifier que les comportements des collaborateurs sont alignés sur la stratégie générale de sécurité de l'entreprise. Nous travaillons en très étroite coopération avec eux en permettant de déceler des failles, voire les zones à risques, tant dans le domaine du comportement que de l'organisation. Le fait de mettre à jour tous les comportements à risques, et non seulement ceux liés à l'utilisation des systèmes d'information, leur permet d'avoir une vue plus globale de la mise en application des dispositifs de sécurité et de mettre à jour les pratiques non détectées par les dispositifs traditionnels. Y compris sur des sujets peu évoqués, du style « Insider Threat ». D'une manière très schématique, Data® Shield s'articule en deux grandes « briques » :

- Un diagnostic en amont avec l'ensemble des parties prenantes (RSSI, DSI, DRH, direction générale...) et une restitution finale avec un document de synthèse comprenant notamment les bonnes pratiques et les axes d'amélioration, tant dans le domaine des comportements que de l'organisation.
- Une partie formation proprement dite pour les collaborateurs concernés, qui s'appuie sur une méthodologie innovante créée par notre cabinet. Méthodologie qui repose notamment sur des échanges constructifs et l'intelligence collective.

Notre dispositif Data Shield® va bien au-delà des campagnes classiques de sensibilisation. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour ancrer les bonnes pratiques, mais également un engagement à améliorer celles-ci. Avec Data Shield®, nous avons des résultats concrets, pratiques, et surtout durables, dans le cadre d'une action globale. Pour les collaborateurs concernés par l'accès aux données au quotidien bien entendu, mais également pour les responsables de l'entreprise : RSSI, DSI et direction générale. »

<https://datashield.fr/>



Protection des données : pourquoi et comment RSSI et DSI doivent-ils collaborer ?

